

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
SERON - Commune

Séance du mardi 23 juin 2026

Délibération N° DE_017_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 15/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean-François SEBAT.

Présents : Jean-François SEBAT, David LESCLOUPE, Pascal GOUATARBES, Béatrice CAZABONNE, Fabienne LAFONT, Eric LAUCAIGNE, Cédric PRAT, Laetitia MICHEL

Représentés :

Absents et Excusés : Corinne DUHART, Hervé PUCHEU, Fanny MIEGEBIELLE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Béatrice CAZABONNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACCEPTATION CHEQUE GROUPAMA

M. le Maire expose avoir reçu un chèque de la société GROUPAMA, au titre d'un remboursement suite au sinistre grêle, d'un montant de **2 695,30 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** le chèque ci-dessus énoncés ;
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à son encaissement pour le compte de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-François SEBAT
Président de séance



Béatrice CAZABONNE
Secrétaire de séance